

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE  
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

Décision prise en application des dispositions édictées par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**DECISION N°DM\_2023\_0375\_CC**

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

**Musée Thomas Henry – mise hors  
commerce de catalogues**

Vu la délibération n° DEL\_2023\_002 du 8 février 2023 donnant délégation de pouvoirs au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° AR\_2023\_5065\_CC du 7 décembre 2023 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués,

8. domaines de compétences par thème  
8.9 culture

CONSIDERANT que certains ouvrages mis en vente dans le cadre d'expositions temporaires et/ou trop anciens sont à ce jour restés invendus,

**DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – de mettre hors commerce les catalogues suivants :

Titre/Nom	Nbre d'exemplaires	Prix de vente unitaire
Luc Cromheecke, Tom Carbone, l'intégrale t.2	2	25,00 €
Romuald Reutimann, New Cherbourg Stories	4	5,00 €
Millet et la photographie	2	12,00 €

**ARTICLE 2** – d'appliquer ces dispositions à compter du 2 janvier 2024.

**ARTICLE 3** – La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter :

- de sa publication pour le recours des tiers,
- de sa notification pour le recours de l'intéressé(e).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 21/12/2023

S<sup>2</sup>LOW

ID : 050-200056844-20231218-DM\_2023\_0375\_CC-AR

**ARTICLE 4** - M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin,

Le 18 décembre 2023,

Pour le Maire,

Par délégation,

Le Maire Adjoint,

Gilbert LEPOITTEVIN